



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement

Question écrite n° 68190

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inscriptions des Français établis hors de France au site post-bac. De nombreux étudiants, dont les parents sont expatriés, souhaitent poursuivre leurs études secondaires à l'université en France, mais les admissions post-bac ne leur sont pas automatiquement adressées, car ils ne dépendent pas d'une académie française. Alors que les candidats ressortissants d'un pays de l'Union européenne peuvent désormais s'inscrire directement auprès de l'université de leur choix, les étudiants français établis hors de cette zone, eux, n'y ont pas accès. De plus, le processus d'inscription commençant par une demande d'admission préalable à l'ambassade de France de leur pays ne leur donne aucun avantage, au contraire de ce que voudrait leur statut de citoyen français. Ce dispositif ne favorise pas le retour des jeunes en France. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser quelles mesures seront mises en place pour faciliter l'inscription des jeunes français de l'étranger dans nos universités françaises.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68190

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9208

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)